



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 348

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160551

**Direction en charge :** Urbanisme opérationnel

**Objet :** Département de la Haute Loire – Commune de Lapte – constitution de servitude sur une propriété communale au profit de ERDF- Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 24/06/2016

**Compte rendu affiché le :** 05/07/2016

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

**Absents-Excusés :**

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

**Absents :**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 348

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 160551

**Direction en charge :** Urbanisme opérationnel

**Objet :** Département de la Haute Loire – Commune de Lapte – constitution de servitude sur une propriété communale au profit de ERDF- Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La ville de SAINT-ETIENNE est propriétaire de parcelles sur la commune de Lapte, lieu-dit La Chazotte, notamment une parcelle située aux abords du barrage de Lavalette. Cette parcelle est cadastrée sur la Commune de Lapte, section F numéro 1072 pour une superficie de 32.362 m<sup>2</sup>.

□ **Motivation et Opportunité :**

La parcelle en question fait l'objet d'une concession au profit de ERDF pour la production d'électricité. Dans ce cadre, ERDF souhaite installer un poste de transformation et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. L'emprise nécessaire à cette installation est de 16m<sup>2</sup>.

□ **Contenu :**

Pour permettre cette installation, il est nécessaire de signer une convention de servitude aux termes de laquelle, la ville de SAINT-ETIENNE autorise ERDF à occuper une partie de la parcelle cadastrée F1072, sur la commune de Lapte, pour 16m<sup>2</sup> et y installer un poste de transformation électrique.

Cet équipement entrant dans le périmètre de la concession, ce dernier et tous ses accessoires seront entretenus par ERDF. Par ailleurs, la présente constitution de servitude est consentie moyennant une indemnité de 180 euros.

Le montant d'indemnisation est conforme à l'avis de France Domaine en date du 26/05/2016.

Enfin, les frais d'acte notarié correspondant à cette servitude seront payés par ERDF.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette : 180 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						ERDF : 180€
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver la constitution d'une servitude au profit de ERDF sur la propriété communale cadastrée, commune de Lapte, section F numéro 1072, suivant les conditions du projet joint en annexe.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'Etude de Maître Sourdille-Renaud, notaire à Montluçon.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> Chap 77 article 775
<b>Résultat du vote :</b> 59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>